

Procès verbal

Le jeudi 23 octobre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de .

Secrétaire de la séance : Jean-Michel FLET

Présents : ARMAND CALIPPE, ROMAIN CAUCHON, CHRISTELLE CAVILLON-BADIOU, Claude EECKHOUT, JEAN-MICHEL FLET, Vanessa FREROT, CAROLE LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISSOT, ELODIE THERRY

Représentés : CORALIE DAMONEZ par Romain CAUCHON, Frédéric CROUTELLE par Gérard PARAISSOT, FREDDY HAULTCOEUR par Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE par Carole LEMATTRE

Absents et excusés : François HEDOUIN, MARIE-CHRISTINE CRUSEL

Ordre du jour :

- Attribution lots salle des fêtes
- Financement travaux salle des fêtes
- Convention M. Delecuse
- Travaux Florence Dégardin
- Nettoyage fronton de la Mairie
- Fin d'année Agents

Approbation du compte rendu du 29 septembre

Accepté à l'unanimité

Délibérations du conseil :

1 – Attribution des lots : travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire expose les entreprises retenues pour le marché par lots :
l'offre retenue est la mieux disante

lot 1 démolition : SMCB 68199 € note 92/100

lot 2 charpente métallique : Priez Flamand : 77369.40 € note 96/100

lot 3 couverture : SAS Leclercq Couverture : 93628.47 € note 96/100

lot 4 menuiserie extérieure : LBP menuiserie : 55254.13 € note 94/100

lot 5 atelier de menuiserie Pelletier : 14840.75 € note 98/100

lot 6 plâtrerie isolation : techniplafonds : 67000 € note 96.50/100

lot 7 plomberie sanitaire isolation : (GOSSET BIO ENERGIE) 42502.99 € demande de relancer en procédure 98/100

lot 8 électricité CFO/CFA : SIDEM ELECTRICITE : 58500 € 91.11/100

lot 9 peinture : SARL Doutreleau : 16600 € 96/100

lot 10 carrelage/faïence : 13000 € : 96/100

lot 11 élévateur PMR : 25940 € : 98/100

soit un total de 532 834.74 HT pour l'ensemble des travaux.
le lot 7 sera à relancer en procédure adaptée simplifiée sur devis

Le conseil accepte le choix des entreprises pour les travaux et le montant des travaux à l'unanimité Le Conseil accepte que le Maire signe tout document afférent à ces travaux à l'unanimité

2 - Emprunt

La commune fera un emprunt pour le financement des travaux de la salle des fêtes. Le crédit agricole étant le mieux disant, le conseil accepte de choisir la banque des territoires à l'unanimité.

· **Montant : 303 000 Euros**

· **Durée : 20 ans**

· **Taux fixe : 3.84 %**

· **Périodicité : annuelle**

La Commune de Moyenneville s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Moyenneville s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal à l'unanimité confère toutes délégations utiles à Monsieur Gérard PARAISOT, le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le conseil accepte à l'unanimité le financement des travaux

3 – Convention Monsieur Delecuse

Monsieur le Maire expose que Monsieur Delecuse fait construire une habitation sur ses terres agricoles.

Les réseaux ne passent pas.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec Monsieur Delecuse comme il a été fait par le passé, et de conventionner à 50/50 pour chacune des parties : Commune et Monsieur Delecuse.

Le devis du SIAEP s'élève à 7068 € soit 3534 € pour la commune et la même somme à la charge de Monsieur Delecuse.

Accepté à l'unanimité

4 – Convention avec Mme Dégardin

Lors des travaux de voirie, la clôture de Mme Dégardin a dû être démontée.

La Commune s'était engagée à la remplacer.

Mme Dégardin demande juste que la commune rembourse le matériel pour une facture de 429.22 €

Le Conseil accepte à l'unanimité le remboursement de la somme de 429.22 € à Mme Dégardin.

5 - Nettoyage Fronton Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil le devis de Techer pour le nettoyage du fronton de la Mairie.

Ce devis s'élève à 2195 € HT et 2634 € TTC

Le Conseil accepte à l'unanimité ce devis

Accepté à l'unanimité

6 – Agents fin d'année

Le Conseil décide d'attribuer aux agents pour la fin de l'année des chèques cadeaux d'un montant de 195 € chacun.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'attribution des chèques cadeaux aux agents.

Questions diverses :

Romain Cauchon : - Demande s'il est possible de mettre un banc dans l'arrêt de bus de Bouillancourt.

- Le trou devant l'escalier de Mme Bonnel va être repris. La totalité de la cour ne sera pas reprise.

Jean-Michel Flet : Il serait souhaitable de mettre des glissières pour les accotements afin de sécuriser au croisement de Bouillancourt sous Miannay et de Miannay à la sortie de Moyenneville.

Vanessa Frerot et Christelle Cavillon : la vitesse est excessive dans le village.

Serait il possible de mettre un stop dans la traversée du village question posée par l'assemblée.

Monsieur le Maire : impossible car on ne peut pas mettre de stop sur une départementale

Fin de séance à 21h00

Président de séance

Secrétaire de séance